

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Il paraîtrait, d'après le correspondant d'un journal belge, que l'Empereur, tout en s'accordant avec l'Angleterre sur le fond de la question italienne et seulement avec quelques réserves de détail, aurait déclaré vouloir en conférer avec le cabinet de Vienne et se concerter avec lui. En conséquence, une dépêche aurait été expédiée à M. le marquis de Moustier par notre nouveau ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel, à la date du 31 janvier dernier.

Cette dépêche, qui contiendrait les propositions des deux puissances, inviterait la cour d'Autriche à les prendre en sérieuse considération.

Est-il de l'intérêt de l'Europe de laisser se prolonger un état de choses incertain, provisoire, favorable seulement à des passions qui pourraient propager le désordre? L'Empereur ne le pense pas, et il espère que le cabinet de Vienne, après avoir mûrement réfléchi, partagera la même opinion; il espère surtout dans la haute sagesse de l'empereur François-Joseph.

Nous reproduisons, bien entendu sous toutes réserves, les renseignements du journal *le Nord*.

Quant aux divergences que l'on suppose entre les cabinets des Tuileries et de Saint-James, elles portent sur des points de détail d'une importance secondaire.

Ainsi, *le Nord* dit que les propositions anglaises demanderaient l'évacuation par les troupes françaises de la Lombardie et des États romains, et sur cet article, dit ce journal, le cabinet des Tuileries aurait répondu qu'il ne quitterait la Lombardie que sur une demande formelle du cabinet sarde, et les États romains, dans des circonstances dont l'opportunité serait appréciée par le gouvernement français.

Les bruits les plus contradictoires nous arrivent de Vienne, en ce qui touche la question cependant bien importante du changement du cabinet.

Si l'on en croit la *Gazette nationale*, le gouvernement paraîtrait définitivement vouloir céder dans la

question des protestants hongrois et sauver seulement les apparences.

Les présidents de la députation hongroise, les barons de Vay et Proney, ont été reçus par l'empereur, qui s'est entretenu avec eux pendant plusieurs heures. Sa Majesté leur a dit qu'elle saurait tenir compte des difficultés immenses d'un temps de transition; que les patentes peuvent être modifiées, et qu'on cherchera le moyen d'arriver à ce résultat.

A la suite du récit dont nous venons de donner la substance, la *Gazette nationale* ajoute: « Il est certain, quoi qu'on en dise, que le ministère n'est pas tout à fait solide. De nombreuses dépêches s'échangent entre Vienne et Venise, où se trouve en ce moment le baron de Hübner, et l'on parle aussi de M. de Schmerling pour le futur ministère. »

De son côté, la *Bersenhalle* commence ainsi son article: « Il paraît certain pour le moment qu'il n'y aura pas de changement dans la politique générale du gouvernement. Si la crise ministérielle a existé, comme nous le croyons, elle n'a pas abouti au résultat qu'on espérait. »

Entre ces deux versions, nous devons attendre.

Une correspondance adressée des bords de l'Adige, le 29 janvier, à la *Gazette d'Augsbourg*, dément les bruits de concentration de troupes autrichiennes, du côté de la Vénétie, et déclare que l'Autriche ne tirera pas l'épée pour résoudre la question italienne.

« L'Autriche, ajoute cette correspondance, ne peut et ne veut que se tenir sur la défensive. Il est donc tout naturel qu'elle prenne quelques dispositions militaires pour remettre en état de défense ses lignes du Sud-Ouest, qui ont beaucoup souffert dans la dernière guerre. »

C'est vendredi prochain que seront déposés sur le bureau de la Chambre des communes le budget et le traité de commerce. Lord Palmerston l'a annoncé officiellement, ainsi que nous l'apprend un télégramme de Londres.

A la Chambre des lords, dans la séance du 6, le comte de Granville, répondant à une interpellation,

a dit que le retard apporté à la publication du traité provient de l'ajournement de l'exposé financier du lord chancelier, ce que lord Derby ne peut admettre, bien qu'il convienne que les termes du traité doivent être expliqués par l'exposé financier.

On a vu plus haut, que lord Palmerston a déclaré que le traité ne serait publié que vendredi soir. Cette circonstance soulève quelques réclamations sur le banc de l'opposition.

L'esprit public en Italie commence à se préoccuper d'une façon exclusive de l'importante question des élections. Sans s'occuper, quant à présent, du mode qui sera adopté, tout le monde pense que ce mouvement électoral sera l'expression solennelle et sincère de l'opinion des diverses provinces, qui sera alors bien connue.

Ce sera, dit l'*Opinione*, la consécration de l'annexion, mais à la condition, ajoute ce journal, que les élections se feront avec la plus grande régularité, et que l'on ne néglige aucune des garanties nécessaires pour assurer l'entière indépendance du vote. Cette fois, les élections ne sont pas simplement un acte d'administration intérieure, mais un acte politique et l'un des plus importants que l'Italie aura jamais à accomplir.

L'*Indépendente* se félicite de ce que le cabinet de Londres partage les vues politiques des cours de Paris et de Turin: il espère que le concours de l'Angleterre sera acquis à la cause italienne quant à son indépendance complète. Ce vœu du journal piémontais ne paraît pas devoir être exaucé, si on en croit la *Gazette de Cologne*, qui assure que le cabinet anglais n'a nullement l'intention d'exiger quoi que ce soit du gouvernement autrichien concernant la Vénétie. Le gouvernement de Londres est d'avis, ajoute la *Gazette*, que l'organisation et l'administration de cette province constituent des faits purement autrichiens desquels les autres puissances n'ont pas le droit de se mêler.

L'assemblée diétale, chargée de s'occuper de la grande réforme militaire proposée par la Prusse, va se

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

CHAPITRE XXXV. — APRÈS LE CALME, VIEN LE VENT.

— Vous appelez un malheur notre beau métier de marin! disait Galhauban, et vous êtes capitaine au long-cours, et vous avez commandé!...

— Si j'étais simple matelot, interrompit Grandfort, peut-être n'aurais-je jamais maudit ma carrière!...

Indiscret sans le vouloir, Jeanne défaillante se tenait cramponnée à l'angle d'une roche.

— Tu te souviens de mon beau trois-mâts, dont ta sœur fut la marraine; je l'avais appelé l'*Esprit-des-Eaux*, car j'aimais encore la mer avec une folle passion! Il méritait bien ce beau nom-là, il manœuvrait, il naviguait de tous temps en brave et solide compagnon; courants de foudre, vents d'enfer, coups de cape, tornades, typhons, il triomphait de tout.

Maurice s'animait.

— Ah! si tu l'avais vu tenir tête à l'ouragan, douze jours et douze nuits de suite, sans faire un pouce d'eau, sans perdre un fil de son gréement!... C'était une mouette volant à travers les récifs, les bancs et les tourbillons; il obéissait à sa barre comme à la baguette d'une fée! Fin voilier, taillé pour la marche malgré l'ampleur

de ses vastes flancs, un bijou, ailé comme un ange, un amour de navire!

Jeanne et Galhauban se répétèrent à la fois ces mots: — Fin voilier, taillé pour la marche malgré l'ampleur de ses vastes flancs, un bijou, ailé comme un ange, un amour de navire!

— Bon! bon! pensa le quartier-maître de timonerie, il y a encore du matelot dans le fond!

— Je sentais l'âme de mon bord frémir dans sa membrure et son gréement, de l'avant à l'arrière, du fond de la cale aux pommes des mâts; j'aimais à croire à notre vieille légende; avec un tel bâtiment, j'étais plein de confiance!

— Et vous aviez raison! il n'y a jamais eu un meilleur manœuvrier que vous, mon capitaine.

— Pour la dernière fois, je t'en prie, ne me donne plus ce titre. J'y ai renoncé pour la vie! *L'Âme du navire* n'existait qu'en moi seul; Galhauban! Officiers, matres, matelots, n'en avaient point une parcelle!

Maurice fit avec clarté le récit de sa lamentable histoire. Galhauban l'écoutait indigné, Jeanne palpitante s'expliquait tout enfin.

Eh quoi! s'écria l'aspirant pilote, MM. Gravier, M. de Roseville lui-même, ont pu croire que vous étiez coupable!

— Après avoir fait tout ce qu'un honnête homme, tout ce qu'un loyal serviteur pouvait faire, j'offrais comme indemnité les débris de mon petit avoir et le travail du reste de ma vie. Quand je me suis vu repoussé, méprisé,

fêtri, abandonné par M. de Roseville, mon dernier espoir, un délire affreux s'est emparé de moi, j'ai aperçu la mer; je me suis précipité vers ses rivages pour lui demander la mort... Tu sais qui m'a sauvé.

— Il y a un bon Dieu, Monsieur Maurice!

— Oui! Galhauban!... Tu sais que je suis plein de foi; mais j'étais fou, fou furieux, je ne raisonnais plus, ou plutôt j'étais poussé par une puissance infernale vers l'abîme du désespoir!... Dieu a eu pitié de moi, et sa providence miséricordieuse m'a envoyé ta digne sœur Jeanne. A sa vue, mes chagrins s'évanouissent; je l'aime comme l'espérance!

— O mon Dieu! il m'aime! il le dit à mon frère! murmura la jeune fille toute tremblante.

— Courage, Monsieur Maurice. La mer, si vous ne la haïssez pas tant, vous rendrait tout ce qu'elle vous a pris. Si vous avez eu la mauvaise chance, la mienne a été bonne; j'ai fait une petite fortune, moi. Avec ce qui vous reste, ça suffirait pour nous intéresser dans l'armement d'un joli brig de Dieppe: nous irions à la recherche de votre navire. Vous seriez capitaine, moi, maître d'équipage... Oh! nous finirions bien par trouver des preuves sûres et certaines!

— Merci, mon bon Galhauban!... Tu te dois à ton père, à ta sœur, à toi-même. Les preuves de ma loyauté ne manquent pas; il suffit d'ouvrir les yeux pour les voir! C'est au Havre et non en Malaisie que tu me serviras.

— Partout! toujours!... je suis paré, capitaine.

— Mais, si je tiens à recouvrer l'honneur, je ne tiens

trouver dépossédée en quelque sorte de cette grande affaire, par suite de la résolution que vient de prendre la commission militaire instituée près de la Diète pour l'étude spéciale de la question. Cette commission, de laquelle le délégué prussien faisait partie, et qui avait été saisie par lui du plan complet des réformes, s'est déclarée incompétente pour émettre un avis approbatif ou négatif sur les changements que la Prusse s'efforce d'introduire dans le système d'organisation militaire en vigueur depuis 1820 en Allemagne.

Il résulte de la décision que vient de prendre la commission militaire que ce sont les délégués diplomatiques qui seuls auront à discuter le plan si laborieusement préparé à Berlin.

On se montre assez curieux de savoir si, de son côté, le comité diplomatique ne se déclarera pas incompétent pour examiner, avec connaissance de cause, des questions qui se rattachent exclusivement à la science militaire. Quoi qu'il en soit, il est évident que, par suite de ces tiraillements intérieurs, l'assemblée ne peut être prochainement appelée à statuer sur le fond même de la question.

Nous avons sous les yeux l'article du *Morning-Post*, qu'un télégramme nous avait annoncé et qui contient les propositions faites par l'Angleterre. Ces propositions sont telles que la télégraphie les avait transmises.

A la suite du texte de ces propositions, le *Morning-Post* ajoute qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur, M. Touvenel aurait déclaré qu'avant de donner une réponse définitive aux propositions du cabinet anglais, le gouvernement français jugeait indispensable d'être informé des vues de l'Autriche.

Le courrier portant la réponse de l'Autriche n'est pas attendu avant la fin de la semaine.

A ces nouvelles qu'il publie comme lui venant d'une agence de correspondance parisienne, le *Morning-Post* ajoute un commentaire duquel il résulte pour lui, le *Post*, qu'à cela près de quelques points secondaires, l'accord le plus complet existe entre les deux gouvernements.

Eu ce qui concerne l'Autriche, le *Post* se croit en mesure d'assurer que cette puissance ne s'opposera en rien à ce nouvel arrangement, qu'elle se renfermera dans ses frontières, et si elle ne reconnaît pas la condition nouvelle de l'Italie, telle que la feront les votes des populations, du moins elle l'acceptera.

Quant au dernier point, c'est-à-dire l'évacuation de l'Italie par les troupes françaises, le *Morning-Post* nous donne raison en reconnaissant que cette évacuation ne saurait avoir lieu que lorsqu'il conviendrait à la prudence et à l'honneur du gouvernement français. — A. Esparbié. (*Le Pays*.)

Le *Moniteur de l'Armée* publie les détails suivants au sujet de l'armée expéditionnaire anglaise en Chine :

L'expédition destinée à opérer en Chine avait été décidée d'un commun accord entre la France et l'Angleterre, et chacun des corps d'armée, d'après les journaux de Londres eux-mêmes, devait être d'environ 8,000 hommes; on a donné le numéro

des régiments anglais, le nombre de soldats dont ils se composaient, ainsi que la force des détachements des troupes spéciales destinés à parfaire cet effectif.

Or, les dépêches de l'Inde annoncent que le gouverneur général venait de former un nouveau corps d'armée pour la Chine; que quatorze régiments étaient désignés pour en faire partie, et que, par suite de l'adoption de cette dernière mesure, les forces anglaises dans le Céleste-Empire allaient se composer d'un effectif d'environ 22,000 hommes.

Les journaux de Londres qui rapportent ces dépêches donnent le numéro des quatorze régiments désignés et le nom des provinces dans lesquelles ils tiennent garnison. Ils donnent la désignation des transports sur lesquels ils doivent prendre passage.

Ces faits se trouvent d'ailleurs confirmés par les journaux de Madras, de Bombay et de Calcutta.

Du reste, le commandement des forces anglaises est, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, confié au général Hope Grant, qui a servi longtemps dans l'Inde et qui jouit d'une grande réputation de talent et de bravoure. Les soldats qui ont quitté Calcutta et Bombay ont fait éclater d'une manière très-sensible la satisfaction qu'ils éprouvaient d'aller combattre côte-à-côte avec les Français : leur confiance dans le succès de l'entreprise est entière.

L'artillerie anglaise, placée sous le commandement du lieutenant-colonel Bary, ancien officier de l'armée de Crimée, vient de traverser l'Egypte, afin de s'embarquer à Suez, à destination de la Chine. Cette artillerie comprend un personnel d'élite, et son matériel se compose presque entièrement de bouches à feu du système Armstrong, qui ont été éprouvées à Woolwich.

Les chevaux du corps expéditionnaire anglais doivent être fournis par la colonie du cap de Bonne-Espérance. Un service de remonte, placé sous la direction d'un major de cavalerie, a été organisé dans ce but à Cap-Town, et a commencé, depuis le 1^{er} janvier de cette année, ses opérations.

La colonie du Cap, d'après les calculs soumis au gouvernement britannique, peut fournir, pour la cavalerie de l'armée anglaise de l'Inde, de 4 à 5,000 chevaux par an, et c'est exceptionnellement qu'elle sera affectée à la fourniture du corps expéditionnaire en Chine.

Les autres nouvelles reçues par la voie de Calcutta et de Bombay ont peu d'intérêt. La révolte était toujours concentrée dans le Népal; les opérations dirigées contre les chefs de l'insurrection n'avaient pas abouti, et on était à cet égard, de part et d'autre, dans le *statu quo*. Les journaux anglais parlent avec emphase des succès remportés contre les Waghers.

On donne ce nom à des pirates qui habitent les îles de Bacht et de Dwarka, et qui commettent des déprédations continuelles. Ils ont été attaqués par une colonne d'environ 1,100 hommes et châtiés comme ils le méritaient. La perte des Anglais a été de 52 hommes hors de combat, parmi lesquels 12 ont été tués. Ainsi qu'on le voit, cette affaire,

quoique couronnée de succès, n'a pas eu d'importance.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, le 6 février. — Dans la Chambre des Communes, lord Palmerston a annoncé que le budget et le traité de commerce seront déposés vendredi sur le bureau de la Chambre.

M. Kingslake, de mardi en huit, demandera copie de la correspondance entre la France et l'Angleterre concernant l'annexion de la Savoie, et il appellera l'attention de la Chambre sur le traité de la France avec le Piémont concernant la cession de la Savoie.

Londres, le 7 février. — Le *Morning-Chronicle* accuse les tories de vouloir détruire l'alliance franco-anglaise par leurs attaques contre le traité de commerce et leur opposition concernant la Savoie. Le peuple de Savoie et de Nice a bien le droit de voter l'annexion à la France. Le peuple Anglais n'est contraire à aucun arrangement avantageux à la France.

Marseille, 7 février. — Rome, le 4 février. — L'agitation est vive à Ancône. — L'ambassadeur de France a donné mardi une brillante soirée. Rome est tranquille, grâce à la fermeté du général de Goyon.

Constantinople, 28 janvier. — La police étant insuffisante, Riza-Pacha a proposé au Sultan l'organisation d'une gendarmerie à pied et à cheval, à peu près semblable à celle de France; ce corps sera de 60,000 hommes, et, en cas de guerre, la moitié pourra être mobilisée; de la sorte, on n'aurait plus besoin des bachibouzouks. — Une commission a été nommée pour étudier le projet, dont la nouvelle est déjà accueillie avec faveur par la population.

Turin, 7 février. — M. Nigra part aujourd'hui pour Paris, M. Farini est reparti pour Modène. M. Ricasoli n'est pas arrivé à Turin.

Antibes, 7 février. — Dimanche, au Théâtre-Français de Nice, une manifestation a eu lieu en faveur de la France. L'air de la *Reine Hortense* a été joué aux applaudissements unanimes des quinze cents personnes qui assistaient à la représentation. Le lendemain lundi, on avait provoqué, par des affiches, une manifestation contraire, au Théâtre royal italien. On a exécuté l'hymne au Roi, en présence de 440 spectateurs.

Madrid, 7 février, 11 h. 35 m. du matin. — Tétouan est pris.

Dans la bataille du 4, nous nous sommes emparés de 800 tentes, de l'artillerie, des chameaux et de tous les bagages des deux frères de l'empereur de Maroc, qui ont pris la fuite en traversant la ville.

Tétouan ayant été sommé de se rendre dans les 24 heures, une députation est sortie de la ville pour implorer la miséricorde du vainqueur.

Les contingents irréguliers commencent à piller la ville, lorsque la division Rios est entrée sans résistance et a été accueillie par la population avec reconnaissance.

La population de Madrid est dans l'allégresse, et

pas moins à rester ensuite absolument étranger à la marine.

— Tant pis!... c'est dommage!... grand dommage!... dit Galhauban. Tenez, capitaine, s'écria-t-il presque aussitôt, je n'irai point par quatre chemins : vous m'avez dit que vous aimiez ma sœur Jeanne?...

— Peut-on la connaître sans l'aimer? Elle m'a fait rentrer en moi-même, elle a su transformer mon désespoir impie en un sentiment pieux et chaste comme son cœur.

— Vous connaissez mon vieux père; il vous estime et vous aime depuis longtemps. Eh bien! permettez-moi de leur dire que vous êtes le capitaine Grandfort, un matelot, un marin, un manœuvrier accompli.

— Non! non!...
— Toujours non! Par amitié pour moi, je vous en prie! Laissez moi faire plaisir à ma sœur... la pauvre fille! Maurice, vaincu, baissa la tête.

Galhauban souriait :
— A propos, en montant ici, je l'ai entrevue près de la Croix-de-Fer. Elle vous cherchait peut-être. Jeanne frémissante s'enfuyait.

Maurice était pensif.

— A tout-à-l'heure, capitaine, dit encore Galhauban, vous êtes du grand souper de bienvenue et de la veillée, bien sûr?... Mais, soyez tranquille, Jeanne et moi nous respecterons votre volonté... nous vous appellerons Maurice, Monsieur Maurice... A tout-à-l'heure!

Trois minutes après, Jeanne, rouge de pudeur,

avait à son frère qu'elle avait tout entendu.

— Eh bien! tant mieux!... Espérance donc! et courons consoler le vieux père!

— Que lui diras-tu?

— Que tu n'épouseras jamais qu'un vrai marin, Jeanne.

— Mais, M. Maurice ne veut pas l'être.

— Il le redeviendra!

— Tu me l'as toujours dépeint comme inébranlable dans ses résolutions.

— Oui, quand elles sont sages, et quand il n'a pas à vaincre à la fois deux amours.

— Deux amours?

— L'amour de la fée et celui de la mer; car tu as une rivale, Jeanne, et tu ne t'en plaindras pas. Il croit qu'il la hait, il la boude! Qu'elle vienne à notre aide, Jeanne, et toi, plus de fausse honte, seconde-moi vaillamment.

— Je ne te comprends pas.

Galhauban répondit avec un joyeux entrain :

— Je vais te parler en matelot, et tu me comprendras, ma petite fée de la mer, car tu sais notre langage.

— Bas les larmes! Tournons au taquet les tendresses! assez pleuré!... Vous avez suffisamment fait d'eau par les yeux, mon capitaine et toi! Rabante ton cœur, déferle ton esprit. Plaide la cause de ta rivale. Fais-lui honte d'être infidèle à la mer! Parle-lui en âme de navire! Ah! ah! il se déguise en *terrien*, traite-le en *terrien*; ce sera de bonne guerre, crois-moi!

— Je songeais à réveiller en toi des souvenirs plus doux, répondit Jeanne.

— Non!... Depuis quinze jours, tu l'as ému, tu l'as charmé cent fois!... Il t'aime et il immole son amour à une haine insensée pour notre belle carrière!... Tu l'as sauvé de la mort et du désespoir, tu l'as sauvé au moment du délire, mais tu ne l'as pas guéri de sa folie; il faut l'en guérir; le reste viendra tout seul. Il te résiste par colère... eh bien! colère pour colère, Jeanne!

— Moi, exciter sa colère! Gal, y songes-tu?

— Eh quoi! n'es-tu pas irritée de te voir sacrifiée à sa prétendue aversion pour la mer, lorsque d'ailleurs la mer est innocente. La perfidie et l'injustice humaines sont seules coupables.

— C'est vrai.

— Sur terre, dans toutes les positions, on court risque d'être trahi, calomnié, mal jugé, basement traité par de faux amis, et repoussé par les préventions des plus honnêtes gens! Qu'y a-t-il de commun entre le complot de Brassinet, la sottise de MM. Graverin ou les regrettables erreurs de M. de Roseville, et le métier de la mer proprement dit? Rien!

— Maurice se rendrait sans doute à ce raisonnement.

— Non! la passion ne raisonne pas. Nous perdriions notre temps, Jeanne. Procédons autrement. Un faux point d'honneur cloué à terre M. le capitaine Grandfort; au nom du véritable honneur réveille son enthousiasme de marin, et qu'il s'élance au large! Le mépris des ingrats qui le méconnaissent paralyse son énergie, Jeanne; que le dédain de celle qui l'a reconnu et qui l'aime la lui rende!... Allons! sois sévère!... sois terrible!...

une foule immense entoure le palais, saluant la Reine de ses acclamations. La foule s'est également rendue à la demeure du général Zavala pour l'acclamer.

La ville sera illuminée ce soir, et l'on prépare de grandes fêtes pour célébrer cette grande victoire. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

S. A. M^r le prince Joachim Murat, envoyé par l'Empereur pour assister aux funérailles de S. A. I. et R. M^{me} la grande-duchessé Stéphanie de Bade, est parti pour Carlsruhe.

— S. M. le Roi de Sardaigne, voulant reconnaître les services rendus par l'armée française à la cause de l'indépendance italienne, a mis à la disposition du gouvernement de l'Empereur 790 croix de divers grades dans l'ordre des Saints Maurice-et-Lazare, et dans l'ordre militaire de Savoie, plus 8,000 médailles de la valeur militaire.

Par réciprocité, l'Empereur a désiré que les noms des officiers généraux et autres de l'armée sarde qui s'étaient particulièrement distingués pendant la guerre d'Italie fussent mis sous ses yeux; le *Moniteur universel*, du 6 février, contient les nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, en faveur de ces officiers, par décret du 12 janvier dernier.

— La semaine dernière, raconte le *Courrier de Lyon*, un jeune apprenti tisseur, qui était allé à la pêche aux grenouilles et en avait rapporté plusieurs vivantes, eut l'idée d'en placer trois dans le lit de son jeune frère, afin de lui faire une plaisanterie. Au milieu de son sommeil, ce dernier est réveillé par un corps froid et visqueux qu'il sent s'agiter sur sa figure en poussant de petits cris inarticulés. C'était une des grenouilles qui, chassée par la chaleur du lit et cherchant à se sauver, était arrivée jusqu'au visage du dormeur et s'était mise à croasser.

Saisi d'effroi, le pauvre enfant appelle au secours d'une voix étouffée, et, en se débattant, tombe raide de frayeur entre le lit de son frère et le sien. Pendant que ce dernier, effrayé des suites de sa plaisanterie, se cache en pleurant dans ses draps, on accourt et l'on trouve l'enfant en proie à des convulsions affreuses que des soins intelligents ont fait disparaître. Depuis ce moment, l'infortuné jeune homme a repris ses travaux habituels, mais il a complètement perdu l'usage de la parole.

— Le R. P. Lacordaire (Jean-Baptiste-Henri), qui vient d'être élu au seizième fauteuil de l'Académie française, est né à Ricey-sur-Ource (Côte-d'Or), le 18 mai 1802. Il est, par conséquent, dans sa cinquante-huitième année. Après avoir étudié le droit à Dijon, il se fixa à Paris, où il passa dix-huit mois comme stagiaire. Changeant tout à coup de voie, il entra, en 1824, au séminaire de Saint-Sulpice, où se révélèrent ses éminentes qualités d'orateur.

Le 6 avril 1840, il prit l'habit de dominicain.

— Le pourrai-je ?
— Notre bonheur est à ce prix !...
— Moi, feindre de le mépriser !...
— Il le faut, je le veux !... D'ailleurs, ce n'est point au brave capitaine Grandfort, mais à sa démenche, à sa ridicule obstination, que s'adresseront tes reproches. Sois hardie, incisive, blessante !... ne crains pas de dépasser le but !...
— Tu m'épouvantes !
— N'êtes-vous point, toi et lui, les deux êtres que j'aime le plus au monde, après notre vieux père !...
— Allons ! j'essaierai de t'obéir.

La jeune fille et son frère descendaient d'un pas léger. Maurice les regardait de loin.

— Non ! non ! point de faiblesse ! murmurait-il. Jeanne n'épousera jamais qu'un marin, et moi je ne veux ni ne dois plus l'être !... Lorsque j'ai tout perdu, lorsque la mer m'a ravi jusqu'à mon honneur et que j'en suis réduit à cacher mon nom, puis-je associer à ma honte la plus pure des jeunes filles ?... Non ! Jeanne, je t'aime trop pour te faire partager l'excès de ma misère !

Maurice Grandfort soupirait amèrement et regardait la mer avec douleur :

— Tu me déroberas donc jusqu'à l'amour qui aurait fait le bonheur de ma vie ! s'écria-t-il. Jeanne va me connaître : eh bien ! s'il le faut, je fuirai loin de ce dernier asile !... je sacrifierai au devoir mon amitié, ma consolation, ma joie, tout, jusqu'à l'espérance !... Me refaire marin, moi ! M'exposer encore à être traité

Huit ans après, les électeurs des Bouches-du-Rhône l'envoyèrent à la constituante, d'où il se retira le 15 mai, le jour même où l'assemblée républicaine était envahie. Le P. Lacordaire dirige aujourd'hui le collège libre de Borrèze, établissement qui compte parmi ses anciens élèves le maréchal Pelissier et plusieurs autres illustrations contemporaines.

— Le *Courrier de la Moselle* publie les détails suivants sur l'éroulement du pont suspendu de Novéant-sur-Moselle :

Mercredi au soir, vers dix heures, deux voitures chargées de vin étaient engagées sur le pont, allant de Cornay vers Novéant, lorsqu'un des deux câbles d'aval se rompit. Le tablier qui va de la colée de Cornay à la pile du milieu manqua immédiatement par ses deux extrémités et tomba dans la rivière, entraînant dans sa chute les deux voitures, leur chargement, les sept chevaux qui les traînaient et les deux conducteurs.

Heureusement le tablier, long 60 mètres, forma radeau et s'en alla flottant. Un des hommes qui était resté dessus parvint à retirer de l'eau son camarade, et tous deux furent sauvés, car peu de temps après des habitants de Cornay, attirés par leurs cris de détresse, vinrent les chercher en nacelle. Le radeau, qui avait gardé aussi une ou deux pièces de vin, fut arrêté et amarré au bas de Jouy. Une autre pièce de vin fut repêchée à Metz, le lendemain, vers midi.

Les voitures ont été aussi retirées de l'eau ; mais, des sept chevaux, quatre sont noyés.

Le pont de Novéant appartient à la compagnie Séguin. Construit en 1837, il s'était déjà écroulé, sous la charge des épreuves d'essai, par suite de la rupture d'une des colonnes de fonte qui s'élèvent sur la pile du milieu et soutiennent les câbles de suspension. Il avait coûté, dit-on, 135,000 fr. Depuis quelque temps, il paraissait très-fatigué et semblait ne pas inspirer une entière sécurité aux passants.

— Un journal constate que, depuis quelques mois, il s'opère une grande émigration de fermiers et de cultivateurs belges, qui se rendent en France, dans les départements de Loir-et-Cher, de la Sarthe, de l'Aisne, du Cher, de l'Indre et de la Nièvre ; les uns vont s'y fixer comme propriétaires, les autres comme locataires de bien de campagne, plusieurs ont emmené leurs domestiques et les animaux nécessaires à leur exploitation.

Il paraît que la cause naturelle de cette émigration est la hausse continue des terres et des fermes en Belgique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :
« Jusqu'à nouvel ordre, toutes les dépêches adressées par les dépôts ou portions centrales aux portions actives des corps de troupes composant l'expédition de Chine, porteront Hong-Kong pour destination. »

» Ces dépêches devant acquitter, aux points de départ, une taxe de 30 centimes par chaque 7

de barateur, de forban !... Je m'enfoncerai dans les terres !... Je ne reverrai plus cette mer maudite !... O Jeanne ! O Galhauban ! nobles cœurs !... »

Tandis que Maurice méditait et déraisonnait ainsi, Galhauban était entré gaiement dans la case :

— Père, s'écria-t-il, je vous le disais bien avec la vieille chanson : « Après le calme vient le vent ; j'étais fâché, je suis content !... Tra la de ri de ra, la belle ! » Jeanne est tout-à-fait de notre sentiment ; je vous réponds d'elle comme de moi !... Beau temps ! belle mer ! jolie brise ! Elle ne veut aimer qu'un vrai marin ! Je m'y connais et elle aussi !

— Pardon ! mon père, pardon de la peine que je vous ai causée ! murmurait Jeanne.

Le vieux lamaneur l'embrassa en souriant.

— Elle demande seulement quelques jours, reprit Galhauban, mais je l'aiderai, moi, à décider l'affaire !... »

— Et l'artiste parisien ? demanda le pilote à l'oreille de son fils.

— Pas de risques de ce bord-là, nous en avons causé ; c'est coulé par le fond !... Nous ne savions pas le fin du fin, je le sais. Soyez donc tranquille, mon père. C'est moi qui gouverne.

Jeanne, devinant ce dont il s'agissait, s'était mise à l'écart.

Pierre Hauban, qui retrouvait sa meilleure humeur, s'écria bientôt :

— Bravo ! mes enfants ! tout est pour le mieux ! Nous pouvons donc aller à la fête !

grammes 1/2 ou fraction de 7 grammes et 1/2, il conviendra d'en réduire autant que possible le format et le poids. »

Les agriculteurs savent que les loches qui détruisent les blés sortent de terre à l'entrée de la nuit, pour n'y rentrer qu'à l'aurore. Le moyen de se débarrasser de ces destructeurs est très-simple, nous mande un de nos abonnés, cultivateur ; il consiste, ainsi qu'il en a fait l'expérience, à répandre à la volée, un peu avant le jour, sur un champ de blé, la poussière de chaux hydraulique.

A peine les loches ont-elles senti l'action de la chaux, qu'elles se replient sur elles-mêmes, se recoquillent et meurent. Ce procédé est peu dispendieux ; il suffit d'un hectolitre de repasse de chaux de rebut, qui se vend de 20 à 40 centimes.

Pour chronique locale et faits divers P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche privée, arrivée à Paris mercredi, annonce qu'une grave insurrection aurait éclaté à Constantinople. (Le Pays.)

Vienne, 8 février. — La commission pour l'amortissement de la dette publique publie la situation de ce fond d'amortissement. Le montant entier est d'environ 196 millions de florins ; de cette somme, une valeur nominale de 143 millions de florins, dont les intérêts exigent 6 millions annuellement, doit être amortie. L'annulation d'un tel montant de la dette publique augmentera la confiance. En outre, on remettrait à la Banque nationale, comme à-compte, 9 millions et demi d'obligations foncier, 1 million 3/4 du chemin de fer du Nord ; 14 millions de la Galicie ; 15 millions 3/4 d'obligations du chemin de fer de Theis, en tout 42 millions 1/4. Le restant du fonds d'amortissement de 12 millions et demi serait remis à l'administration des finances.

Madrid, 8 février. — Le maréchal O'Donnell a été fait duc de Tétouan et grand d'Espagne.

Aujourd'hui, tous les membres des Cortès se sont rendus au palais pour féliciter Sa Majesté à l'occasion de la prise de Tétouan.

On a trouvé dans cette ville cinquante canons. Les détails manquent.

Il règne dans toute la Péninsule un immense enthousiasme. — Havas.

MM. Ass et BOIN, négociants à Tours, demandent un COMMIS, au courant de la *Bonneterie-Mercerie* pour faire la vente au magasin. (64)

BOURSE DU 7 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 67 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 97 55.

BOURSE DU 8 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 67 90.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Quand il parut sur la grève, entre son fils et sa fille, qui lui donnaient un bras chacun, Rochetout assemblé le salua, lui et les siens, par des acclamations unanimes :

Vive Pierre Hauban !... vivent les pilotes ! vive la *Roseville* ! vive la Case Hauban ! vive la *Fée de la Mer* !

— Vive Rochetout ! vive le pays, cria Galhauban.

— Vive l'*Air mignonne* ! répondit la foule.

Une table de cent couverts était mise par les soins de dame Genièvre et des commères du canton.

Les mâts et les voiles des barques de pilotage avaient servi à dresser une vaste tente, que décoraient les pavillons de la carrie. Les guirlandes et les bouquets n'avaient pas été oubliés.

Conformément au programme de toute fête matelotte, il ne parut ni soupes, ni bouillis, mais, en attendant la friture, des rôtis et des salades magnifiques s'étaient de bout en bout de la nappe.

On s'assit en bon ordre. Le repas commença gaiement. Il devait se prolonger et finir de même.

— Et notre artiste ! notre artiste ! l'auteur de la *Fée de la Mer* ! s'écria tout-à-coup dame Genièvre.

Elle parlait encore quand Maurice survint.

Galhauban lui fit place entre lui et sa sœur : le peintre à côté du modèle, c'était de toute justice.

Le vieux pilote lamaneur Pierre Hauban, complètement rassuré, n'y trouva rien à reprendre.

(La suite au prochain numéro.)

NAPOLÉON DANS L'EXIL DERNIERS MOMENTS DE L'EMPEREUR

par le docteur O'MÉARA et le docteur AN TOMARCHI, l'un et l'autre médecins de l'illustre exilé — récit le plus complet — le seul commençant à bord du vaisseau le *Belléophon*, en 1815, et finissant à l'agonie de l'Empereur, en 1821, sur le rocher de Ste-Hélène.

Une livraison par semaine — 8 pages de texte sur beau papier, grand in-4° — une magnifique gravure sur bois par livraison — soit environ 40 livraisons formant, avec une belle couverture, un volume complet.

Prix de la souscription : 3 francs pour les départements (pour l'ouvrage entier).

On se rappelle l'immense succès obtenu, il y a vingt ans, par le *Mémorial de Sainte-Hélène*, mais son prix élevé ne le rendit accessible qu'aux classes riches. — Cependant c'est là l'ouvrage du peuple par excellence, et c'est pour en doter les masses, si sympathiques au second empire, que nous faisons une édition populaire d'un extrême bon marché. Grâce au progrès du tirage à la mécanique, et de la gravure sur bois, nous avons pu résoudre ce problème, insoluble il y a vingt ans, sans pour cela nuire en rien à la bonne exécution du livre.

Ainsi, le Pauvre comme le Riche, — l'Artisan, — le Soldat, — le Laboureur, — tous les Admirateurs en un mot du grand homme, c'est-à-dire tout le monde, — pourront connaître ces pages mémorables et véridiques dignes par la noblesse et l'élevation des pensées du héros qui les a inspirées. — Monument véritablement national et populaire élevé à la mémoire du plus grand homme des temps modernes, rien ne sera négligé, malgré l'exiguïté de son prix, pour le rendre, dans toutes ses parties, digne de sa haute destination.

Toute personne, qui, d'ici au 1^{er} février prochain, effectuera sa souscription en envoyant, en un mandat sur la poste ou en timbres-postes, la somme de 3 fr., à M. PAUL ALAZARD, DIRECTEUR, 34, rue Saint-Marc, à Paris (bureaux de la *Semaine illustrée*), recevra franco ledit ouvrage à raison d'une livraison par semaine, à partir du 1^{er} février, et en outre, à titre de PRIME GRATUITE : Une magnifique Carte colorée du théâtre de la guerre en Chine qui se vend dans le commerce 1 fr. 25 c.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8 ;
Et de M^e LEROUX et DUTERME, notaires en la même ville.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques,
D'UNE
MAISON,
Située à Saumur, rue de la Tonnelle et rue de la Cocasserie.

L'adjudication aura lieu le dimanche 4 mars 1860, à midi,
En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 5 janvier 1860, enregistré,

Et à la requête de dame Adèle Roussel, épouse de M. Joseph-Jean Bidault, négociant, demeurant à Saumur, qui de Limoges, son curateur légal, de lui dûment assistée et autorisée, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse ;

Poursuivants la vente, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence ou eux appelés de :
M^{me} Adèle Moulin, veuve en premier mariage de M. Pierre Roussel, et épouse en secondes noces de M. René Galais, négociant, demeurant à Saumur, et de celui-ci pour la validité ;
Co-licitants ayant pour avoué M^e Labiche ;

Il sera, le dimanche 4 mars 1860, à midi, en l'étude de M^e Leroux, notaire à Saumur, et par le ministère dudit M^e Leroux, et de M^e Dutorme, notaire en la même ville, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION.

UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Tonnelle, et rue de la Cocasserie, composée de deux portions qui se communiquent ;

Savoir :

1^o Un grand magasin, au rez-de-chaussée, donnant sur la rue de la Tonnelle, composé de deux pièces, autrefois divisées, aujourd'hui réunies en une seule ; cave à laquelle on descend par une trappe ; grande chambre parquetée au premier sur la rue de la Tonnelle, au-dessus du magasin, avec cheminée et glace, cabinet à côté ; es-

calier à droite de la chambre montant à l'étage supérieur et au grenier et communiquant avec le rez-de-chaussée par l'escalier de la seconde portion de maison ci-après, dont le palier du premier communique avec le palier de l'escalier dont il est question ; au second, chambre à feu donnant sur la rue, grenier au-dessus donnant sur la rue, et couvert d'ardoises ; grenier perdu au-dessus de la cage de l'escalier ;

2^o Une cuisine, au rez-de-chaussée, donnant sur la rue de la Cocasserie, l'entrée de la cave à gauche de la cuisine, lieux d'aisances, au fond de la maison, porte de communication avec le grand magasin de l'autre portion de maison, escalier montant au premier ; chambre à feu avec glace sur la cheminée au premier étage, donnant sur la rue de la Cocasserie, communiquant avec la chambre parquetée de l'autre portion de maison, à gauche du palier du premier et en face de l'escalier de l'autre portion de maison, escalier montant au second étage, et un grenier ; chambre à feu donnant sur la rue de la Cocasserie avec glace sur la cheminée au second étage, chambre noire à côté ; deux greniers couverts en ardoises au-dessus.

Mise à prix, fixée par le jugement. 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e DUTERME, notaire en la même ville ;

3^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

4^o A M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 6 février 1860.

BEAUREPAIRE,

Avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 8 février 1860, f^o . c^o . Reçu 1 franc 10 centimes, dixième compris.

(65) Signé : LINACIER.

A VENDRE

EN DÉTAIL ;

Au gré des acquéreurs,

La propriété du Carrefour,

PRÈS LE CHAPEAU,

Commune de St-Lambert-des-Levées, appartenant à M^{me} V^e DEHARGUES.

Belle position pour maison de campagne, plusieurs corps de construction en bon état.

Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. CHASLE, greffier de paix à Saumur, rue des Payens, 14, chargé de la vente. (66)

EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte sous signatures privées en date à Saumur du trente-un janvier mil huit cent soixante, enregistré audit Saumur le premier février mil huit cent soixante, par le sieur Touchard, qui a perçu les droits,

Il a été établie une société en nom collectif entre :

1^o M. Jules Rottier, négociant, demeurant à Saumur, d'une part ;

2^o Et M. Auguste Guichoux, négociant, demeurant à Doué, d'autre part.

Art. 1^{er}. Cette société a été établie pour huit années, dont la première a commencé le premier janvier mil huit cent soixante et la dernière finira au trente-un décembre mil huit cent soixante-sept.

Art. 2. La société a pour objet les achats et ventes de tissus, rouennerie, draperie, etc.

Art. 3. La raison de commerce sera Jules Rottier et compagnie, et le siège principal de la société est fixé à Saumur.

Art. 4. Chacun des associés gèrera, administrera et signera pour la société. Les engagements contractés par un des associés, sous la signature sociale, n'engageront néanmoins l'autre associé, qu'autant qu'ils auront été soussignés pour les affaires sociales. (67)

A VENDRE

Ensemble ou par portions,

Au gré des acquéreurs,

L'ANCIEN VIGNOBLE

de M. Chapuis,

SITUÉ A CHAMPIGNY-LE-SEC, COMMUNE DE SOUZAY,

Appartenant à M. BESNIER.

Cette propriété consiste en une maison, caves et autres servitudes, 9 hectares de vigne rouge, 2 hectares de terres et jardin et 7 hectares de bois-taillis (bruyères propres à faire des moussiers).

Il sera accordé toute facilité pour les paiements.

Pour tous renseignements, et pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier de justice de paix à Saumur, rue des Payens, n° 14. (68)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36. (69)

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montrenil-Bellay.

A VENDRE

LE BEAU MOULIN A EAU DE BRON,

Situé au village de ce nom, commune du Coudray-Maconard, sur la rivière du Thouet, à 8 kilomètres de Saumur.

Ce moulin, ayant deux roues, cinq paires de meules, bluterie, nettoyage, le tout nouvellement organisé d'après le système anglais, se compose de vastes bâtiments, cour, jardin, îles, ouche et terre labourable.

Abordage très-facile.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, audit M^e PATOUEILLE, notaire. (59)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée, comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine ; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet ; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe ; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise ; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette ; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison ; lieux d'aisances ;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (524)

A LOUER

Pour cause de départ,

UNE BELLE MAISON, rue de Bordeaux, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M. le colonel SCHMIDT.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.